

DU

REPUBLIQUE FRANCAISE

VARLiberté – Egalité – FraternitéCOMMUNE  
DE  
SANARY SUR MER**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

- Nous, Ferdinand BERNHARD, Conseiller Départemental du Var, Maire de Sanary-sur-Mer ;
- Vu, le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18 ;
- Vu, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune, approuvé le 24 février 2016 et modifié le 25 septembre 2019 ;
- Vu, l'arrêté n°20-1556 du 30 septembre 2020, portant délégation de fonctions à Madame Eliane THIBAUX, en sa qualité de Septième Maire-Adjointe déléguée pour le domaine de l'urbanisme notamment,
- Vu, l'arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en date du 7 octobre 2019 notifié à la Commune le 28 février 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa « La Pacifique » située 39 route de Bandol, parcelle cadastrée section AV numéro 64 ;

**ARRETONS****Article 1**

Le plan local d'urbanisme de la commune de Sanary-sur-Mer est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne :

- l'inscription au titre des monuments historiques de la Villa « La Pacifique » située 39 route de Bandol, parcelle cadastrée section AV numéro 64
- l'instauration d'un cercle de rayon de 500 mètres autour dudit bâtiment

A cet effet, l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2019 portant inscription au titre des monuments historiques est ajouté à l'annexe n°6 du plan local d'urbanisme intitulée "Servitudes".

**Article 2**

Le dossier du plan local d'urbanisme intégrant les mises à jour est tenu à la disposition du public au service Urbanisme de la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir : les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

**Article 3**

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Générale Adjointe en charge de la Direction de l'Urbanisme, des Projets, de la Sécurité et de l'Accessibilité, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé aux services de la Préfecture du Var et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var.

Fait à Sanary-sur-Mer, le 3 juin 2021

Pour le Maire,  
L'élue déléguée



Eliane THIBAUX  
Septième Maire-Adjointe

Transmis en Préfecture le : **03 JUIN 2021**

Affiché le : **03 JUIN 2021**